



Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal
au 10 Mai 2022 à 18 h 30

Le précédent compte-rendu du conseil est validé à l'unanimité.

Objet de la délibération n°19_2022 :

BUDGET GENERAL – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Décision : Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel de disponibilités. Après avoir étudié la proposition de la Caisse d'Épargne, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de cet établissement dans les conditions suivantes :

MONTANT DEMANDÉ : 90 000 € (quatre-vingt-dix milles Euros)

DURÉE : 365 jours

TAUX D'INTERET FIXE : 0.65 %

PROCESS DE TRAITEMENT AUTOMATIQUE : Tirage, crédit d'office

Remboursement, débit d'office

PAIEMENT DES INTERETS : Chaque mois civil par débit d'office

FRAIS DE DOSSIER : 0.15 % DU MONTANT

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Objet de la délibération n° 20_2022 :

BUDGET EAU – DM N°1

Décision : Un remboursement de la somme de 64 € sera effectué au profit de Mme DOUROUX Monique concernant sa facture d'eau 202-2021 en raison d'une importante fuite au niveau de son compteur.

Objet de la délibération n° 21_2022 :

APPROBATION du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges liés au transfert de compétences à caractère social (EHPAD et résidence autonomie de Puy Guillaume, SIAD et SIVOS

Décisions reportées :

- **ABRI ECOLE : demande d'un nouvel appel d'offres**
- **Tarif pour le raccordement au réseau d'eau potable au-delà de 10 m.**
- **Modification règlement cantine**

Décision prise concernant l'avenant à l'acte de vente des parcelles ZB 268-269-270 lieudit Mousse :

Le département n'étant pas acheteur des parcelles ZB 269 et ZB 270 faisant l'objet d'un alignement de voirie, l'avenant à la vente n'est pas nécessaire. La commune restera acquéreur des parcelles ZB 268-269-270.

Séance levée à 20 h 30